

# PLACES DU GRAND PARIS

Principes de conception  
pour les espaces publics  
du Grand Paris Express

Société  
du Grand  
Paris

île de France  
mobilités



## Limiter les obstacles physiques ou visuels

- Disposer les éléments séparatifs (barrières, potelets, bordures...) de telle sorte qu'ils n'entravent pas les flux.
- Veiller à ce que les remontées techniques (ventilation, sorties de secours) ne créent pas d'obstacle ou de rupture dans les parcours. Les limiter autant que possible à la hauteur du sol (grille accessible à la marche) ou les intégrer au mieux dans l'aménagement de l'espace public et y associer équipements et mobiliers générant des usages.
- Veiller à ce que le mobilier urbain, la signalétique et les plantations ne saturent pas visuellement l'espace, ne perturbent pas sa compréhension et la lisibilité des parcours. Dégager les champs visuels à hauteur d'œil.
- Éviter les jardinières hors sol, les bordures et les linéaires trop longs de parterres qui provoquent des interruptions de parcours. Éviter le recours aux garde-corps dans les lieux de passage en limitant la hauteur de rupture de sol en dessous de 40 centimètres (au-delà desquels le recours à un garde-corps est obligatoire).
- Éviter les ruptures de sols infranchissables (talus, soutènements...), qui engendreraient des détours. Lorsqu'elles ne peuvent pas être évitées, les traiter comme des espaces disponibles, généreux et amples, associés au reste de l'espace public. Concevoir leur franchissement sous la forme de larges emmarchements plutôt que comme des passages de largeur limitée.

## Penser les dispositifs de sécurité sans rompre la continuité piétonne

- Disposer barrières, plots, dispositifs anti-voiture-bélier et autres séparatifs de manière logique et attentive au flux.
- Positionner des dispositifs anti-voiture-bélier réversibles (c'est-à-dire non ancrés définitivement et sans déformation de sol). Privilégier les dispositifs anti-voiture-bélier qui proposent d'autres fonctions favorables aux piétons (assises ou tables par exemple).
- Utiliser le mobilier urbain (mâts, arceaux à vélos) et les plantations (arbres, noues plantées) comme dispositifs anti-intrusion.
- Limiter les linéaires trop longs et continus de dispositifs sécuritaires qui obligeraient à des détours, favoriser leur porosité pour le piéton.



Sur le parvis Saint-Gilles à Bruxelles, un sol au dessin et au nivellement continu et une disposition et un écartement des potelets adapté favorisent la continuité et la liberté des parcours piétons. (Bureau Bas Smets)



Sur la place Skanderbeg à Tirana, la variété des espèces et des strates améliore la qualité et la richesse écosystémique des espaces plantés.



Parc Dräi Eechelen au Luxembourg : un espace public généreusement planté et un sol perméable. (Michel Desvigne)



Dans le campus Novartis à Bâle, l'absence de pleine terre de ce jardin construit sur dalle est compensée par l'apport de volumes importants de terre sous la forme d'un paysage valonné, substrat suffisant à l'installation d'une richesse végétale. (Vogt Landschaft)



Dans le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers, un ancien parking reconverti en jardin. L'asphalte existant a été récupéré sur place et valorisé sous la forme d'une grande rocaïlle, nouveau sol fertile et perméable qui accueille plus de 150 espèces végétales. (Wagon Landscaping)



Un jardin en creux à la Cité internationale universitaire de Paris permet d'infiltrer les eaux pluviales et de développer un milieu végétal humide. (TN+)



Parvis de Saint-Gilles à Bruxelles : 70 000 pavés de pierre bleue existants sur site sont réemployés, posés sur la tranche et associés à des pavés de granit. (Bureau Bas Smets)